



Bruxelles, le 13 avril 2022

CM 2676/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0106 (NLE)

ECOFIN
UEM
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: simona.vecerskyte@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 3971

Objet: Recommandation du Conseil relative à la conversion des billets de banque en hryvnias dans la monnaie des États membres d'accueil au profit des personnes déplacées en provenance d'Ukraine
- Adoption
- Lancement de la procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (2e partie) ayant décidé le 13 avril 2022 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter:

- **la recommandation du Conseil relative à la conversion des billets de banque en hryvnias dans la monnaie des États membres d'accueil au profit des personnes déplacées en provenance d'Ukraine, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 7880/22.**

Veuillez répondre par «OUI», «NON» ou «ABSTENTION».

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question ci-dessus, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au Secrétariat général du Conseil au plus tard **le mardi 19 avril 2022**
à 17 h 00 (heure de Bruxelles).

Elles doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes:
ecomp1a.ecpol@consilium.europa.eu et simona.vecerskyte@consilium.europa.eu
